



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 4 avril 2017 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant le règlement de zonage, à savoir :

- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 5 164 904 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 123 rue Édouard-Guité, que la porte de garage arrière soit d'une hauteur d'au plus de 3,048 mètres (10 pieds) contrairement au règlement qui autorise une hauteur de 2,6 mètres maximum.
- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 355 818 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 90 rue James, que le stationnement réaménagé soit localisé vis-à-vis la façade du bâtiment contrairement au règlement qui l'interdit en façade avant.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 15 mars 2017.

La greffière,  
M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe, OMA